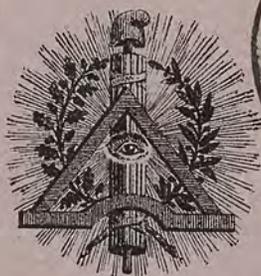


FACÉTIES

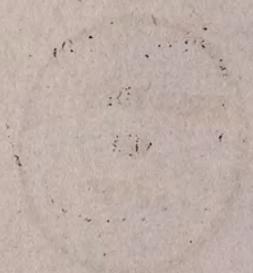
RÉVOLUTIONNAIRES.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ

ou







L E T T R E

*D'UN maître Cordonnier de Paris à M.
Thouret, député à l'Assemblée nationale, &
membre du comité de constitution.*

BIBLIOTHÈQUE

DU

SÉNAT.

M O N S I E U R ,

P O U R me faire lire favorablement & mé-
riter l'honneur de votre attention, je com-
mence par vous dire que j'en suis digne. J'ai
un fils qui est *un aristocrate*, & ma femme,
qui l'aime par-dessus tout, même plus que
moi, dit qu'il a raison de l'être : mais moi je ne
le suis pas ; au contraire, informez-vous dans
mon quartier, tout le monde vous y dira que
je suis un bon citoyen & un déterminé patriote.
On vous y apprendra que j'ai coopéré, de ma
boutique, à la prise de la bastille, en excitant
par mes discours le courage des affaillans ;
que j'ai assisté à presque toutes les processions
qui ont été rendre grâces à Sainte-Genevieve,
cette bonne citoyenne de Paris ; que je suis

A

fapeur dans le bataillon de mon district ; que j'assiste exactement à toutes les assemblées de ma section , & que je suis l'orateur d'un club qui se tient exactement tous les soirs chez mon voisin , maître perruquier , homme d'un grand mérite. Je voudrois , Monsieur , que vos grandes occupations pussent vous permettre de venir nous rendre une petite visite , & d'assister à une de nos délibérations. Vous seriez étonné de notre prodigieux savoir , & de l'étendue de nos conceptions. Auparavant la révolution , mon esprit borné ne savoit rien , & ne s'occupoit que de souliers ; mais depuis la révolution , Monsieur , je fais tout & je parle de tout. Admirable effet de la liberté ! Ah ! que vous avez bien raison de dire qu'un peuple libre ne sauroit rester long-temps dans l'ignorance ! Pénétré de cette grande vérité , je travaille tous les jours à m'instruire davantage. Je lis avec attention les ouvrages de nos meilleurs patriotes , des Desmoulins , des Prudhomme , des Marat , de Gorsas , des Brissot de Varville , &c. &c. ; & les colporteurs , qui connoissent mon goût pour la lecture , m'apportent exactement , & pour rien , toutes les feuilles à deux sous. C'est dans ces admirables écrits , Monsieur ,

que je puise les matériaux des discours patriotiques que je vais ensuite prononcer dans notre club, où je suis toujours applaudi par mes auditeurs. Récompense bien flatteuse de mes efforts pour mériter leurs suffrages, mais récompense bien nécessaire!

Ah! Monsieur, il ne faut rien moins que cela pour me faire oublier le mauvais état de mes affaires, & prévenir les chagrins cuisans que j'éprouverois, si mon patriotisme me laissoit le temps d'y réfléchir. Depuis que je fais faire des phrases, j'oublie l'art de bien faire des souliers, & j'en fais beaucoup moins. Un grand nombre de mes pratiques a passé dans les pays étrangers, & celles qui me restent, ne cessent de se plaindre & de mon inexaditude à les satisfaire, & de la mauvaise qualité de mes fournitures. Effrayé par les menaces qu'elles me font sans cesse de me quitter, & harcelé par les crialleries de ma femme, j'ai voulu me remettre à mon travail, & y apporter l'attention & le zele qui ont fait ci-devant de ma boutique une des meilleures de Paris; mais ç'a été en vain, Monsieur; j'ai perdu le goût de mon état, & je sens que je l'ai perdu pour toujours. Comment, en effet, une tête qui s'est occupée du droit de

guerre & de paix, & du pacte de famille ; comment une tête qui depuis plus d'un an gouverne la France & administre ses finances , pourroit-elle s'occuper de la forme d'un soulier ? D'ailleurs, Monsieur, je suis déterminé à ne plus prendre de mesures à mes pratiques. Depuis que je suis homme libre, depuis que j'ai lu dans la déclaration des droits que tous les hommes sont égaux, je ne veux plus me mettre aux pieds d'un autre homme. Cependant comment prendre la mesure d'un soulier, sans me mettre aux pieds de ma pratique ? Je sens qu'il est impossible de faire autrement, & c'est ce qui me détermine à abandonner tout à fait un état qui compromet d'une manière aussi marquée la dignité de l'homme.

Je l'ai déjà même annoncé à ma femme, qui s'est mise contre moi dans une colère affreuse. Malheureux, m'a-t-elle crié, que veux tu devenir ? Je ne suis pas malheureux, lui ai-je répondu gravement ; apprenez, madame, qu'il ne peut pas y avoir de malheureux chez un peuple libre. Et en effet, Monsieur, quel inconvénient peut-il y avoir à quitter un état qui me déplaît ? L'assemblée nationale n'a-t-elle pas décrété que je pourrois parvenir à tout avec du mérite ? & les

applaudissemens que je reçois chaque jour dans notre club peuvent-ils me laisser le moindre doute sur les rares qualités de mon esprit & mon éminent savoir ? J'ai un pressentiment, Monsieur, que je jouerai incessamment un grand rôle à Paris. Dans la nouvelle carrière que je me propose de parcourir, il n'y a, m'a-t-on dit, que le premier pas qui coûte, & ce premier pas, je l'aurai bientôt fait. Vous apprendrez incessamment, Monsieur, que je suis nommé greffier du juge de paix de ma section. Si je voulois, je saurois bien me faire nommer juge ; mais l'ambition n'exclut pas chez moi la justice, & j'avoue que cette place convient mieux au perruquier, président de notre club. Cet homme-là a un talent surprenant pour accommoder les affaires, & ce n'est pas d'hier qu'il a fait ses preuves. De tout temps sa boutique a été le rendez-vous de tous les novellistes & gens d'esprit du quartier, qui s'y rassemblent après le dîner pour y discourir sur les affaires publiques. Vous vous doutez bien qu'entre des gens qui ont tous la tête un peu chaude, il s'éleve souvent des querelles. Eh bien, Monsieur, graces à l'homme dont je vous parle, jamais ces querelles n'ont eu de suites fâcheuses. Si-tôt qu'on

en vient aux coups de poings, notre conciliateur se jette au milieu des combattans; il les sépare; il les conduit chez le marchand de vin, & trois ou quatre heures après il nous les ramene les meilleurs amis du monde.

Cet esprit de conciliation que chacun lui connoît, lui assure la pluralité des suffrages quand nous élirons un juge de paix; & comme, dans notre assemblée, je suis reconnu pour celui qui a le plus de talent dans l'écriture, je serai son greffier.

Je fais bien que l'assemblée nationale a rendu, il y a quelques jours, un décret qui n'accorde le droit d'éligibilité aux places de judicature qu'aux hommes de loi qui auront exercé la profession pendant cinq ans; mais outre que ce décret n'est que provisoire, & que nous avons décidé, dans notre club, qu'il ne pouvoit pas tenir même provisoirement; votre décret ne parle pas des juges de paix, & il est impossible que vous ayez voulu exclure d'honnêtes citoyens, comme nous, de places qui nous appartiennent de droit, auxquelles nous sommes appelés par le vœu de la nation de notre quartier, & qui, vous l'avouerez, si nous ne pouvions pas parvenir à d'autres plus importantes, seroient un bien foible dé-

dommagement des pertes que la révolution nous fait éprouver. L'assemblée nationale voudra bien, je l'espère, se souvenir de ce qu'elle nous a promis, quand elle nous a fait prendre les armes; si jamais elle l'oublioit, ce que je ne puis croire, ce seroit avec peine que nous prendrions un parti violent; mais nous nous verrions forcés, pour ne pas trahir les droits de la nation, de lui représenter fortement que quand nous avons pris la Bastille, nous avons voulu faire notre bien avant celui de Messieurs les avocats.

Ce n'est donc pas, Monsieur, la perte de mon état qui doit m'affliger le plus aujourd'hui: mais ma femme! mais mon fils! Ah! Monsieur, avant la révolution & pendant trente ans de mariage, nous n'avions jamais eu, ma femme & moi, la plus légère altercation, & depuis la révolution nous n'avons pas cessé de nous quereller. J'ai même battu deux fois ma chere moitié, & j'ai été contraint de chasser de chez moi mon fils unique, mon cher fils, auquel, jusqu'à la révolution, j'étois si vain d'avoir donné le jour; mon fils qui ne m'avoit jamais causé la moindre peine; mon fils qui, parvenu à l'honneur de la prêtrise, n'avoit jamais oublié que j'étois son pere, & avoit tou-

jours eu pour moi un respect égal à son amour.

Vous me demanderez peut-être pourquoi j'ai battu ma femme & chassé mon fils de la maison paternelle? Par amour de la patrie, mon cher Monsieur, par amour de la patrie. Je sens mon cœur en murmurer; mais aussi je sens que j'ai fait mon devoir de citoyen, & cela me console. Vous, Monsieur, qui nous prêchez tous les jours que la patrie doit passer avant tout; qu'il faut l'aimer plus que sa femme & plus que ses enfans; qu'un pere ne doit pas hésiter de dénoncer son fils, s'il le soupçonne d'être coupable de quelque crime envers la nation, pourriez vous me blâmer d'avoir usé du droit qu'ont les époux & les peres de morigéner leurs femmes & leurs enfans, quand je pouvois, quand je devois peut-être livrer à la loi mon épouse & mon fils, en les dénonçant au comité des recherches?

Lisez, mon cher Monsieur, lisez le récit de mes peines domestiques; il soulagera mon cœur oppressé, & j'en aurai l'esprit plus libre & plus lumineux; quand j'en viendrai aux réflexions que j'ai résolu de vous adresser, & qui sont l'objet principal de cette lettre.

Vous saurez donc, Monsieur, que nous avons tout sacrifié, ma femme & moi, pour

donner une bonne éducation à notre fils, & que nous ne sommes pas riches. Cependant depuis que notre fils avoit cessé d'être à notre charge, nous jouissions de plus d'aisance, & accoutumés, comme nous l'étions, à nous contenter de peu, nous nous étions bientôt trouvés avoir un petit superflu que ma femme employoit à élever une pauvre orpheline à qui une mort prématurée avoit enlevé ses parens. Ma femme est même si économe, qu'elle étoit venue, en outre, à bout d'amasser un petit trésor d'une douzaine de louis, avec lequel elle se proposoit de mettre notre enfant d'adoption en apprentissage.

Telle étoit la situation de nos affaires à l'époque de la révolution. Vous savez, Monsieur, que tous les parisiens prirent alors les armes, & que, pour en imposer d'avantage aux ennemis de la révolution, il fut décidé que tout le monde porteroit un uniforme. Après avoir appuyé fortement cette motion dans notre club, pouvois-je faire autrement que de donner l'exemple? Mais dans la circonstance où nous nous trouvions, un achat considérable n'étoit pas pour moi sans difficulté. Il me falloit au moins douze louis pour me donner tout l'acoutrement d'un soldat, auquel je voulois, parce que je

fuis bel homme, ajouter une hache & un grand bonnêt à poil; mais mon commerce ne me permettoit pas d'avoir une somme aussi forte en réserve, & la cessation absolue de mon travail m'ôtoit tout espoir de la gagner très-promp-tement. Que faire cependant ? Au milieu de mon embarras, je me souvins à propos du petit trésor de ma femme; aussi-tôt, fort de la maxime qui dit que le salut de la patrie est la suprême loi, je fus prendre en cachette l'argent chéri, & je courus acheter mon équipement.

Mais le plus difficile n'étoit pas fait. Il falloit, pour éviter les reproches de ma femme, lui inspirer un patriotisme semblable à celui qui m'animoit, & c'est ce dont je n'ai jamais pu venir à bout.

Elle s'étoit bien vite aperçue de mon larcin, & à mon retour je vis qu'elle en étoit singulièrement attristée; elle ne me disoit rien, mais son orpheline étoit sur ses genoux; elle la serroit entre ses bras, elle l'arrosait de ses larmes; le reproche n'étoit pas dans sa bouche, mais il étoit dans ses yeux, qui, se promenant alternativement sur l'enfant & sur moi, sembloient me dire : Cruel ! que deviendra cette infortunée, si tu l'abandonnes !

Cette scene touchante, à laquelle je ne m'étois pas attendu, ébranla un peu mon patriotisme; je l'avoue à ma honte. Mais cette erreur de mon cœur ne fut pas de longue durée, & le patriotisme reprit bientôt le dessus. Aussi-tôt que la réflexion m'eût rendu à moi-même, je voulus persuader à ma femme que j'avois agi suivant les principes; mais ce fut inutilement: car ma femme ne voulut pas même entendre mes preuves. M'arrêtant tout court au milieu de mon éloquence, elle me dit sagement qu'elle ne savoit pas ce que c'étoit que des principes, & qu'elle ne vouloit pas en avoir, s'ils portoient à faire de mauvaises actions.

Ne pouvant donc parler principes, ce qui est mon fort, je voulus m'étayer des exemples, & ce fut alors que notre querelle commença à s'échauffer: car lorsque je dis à ma femme que j'avois moins fait pour ma patrie que tel marchand qui, pour donner un drapeau à son district, s'étoit mis dans l'impossibilité de satisfaire à la fin du mois à ses engagemens; que tel ouvrier qui, pour se donner un uniforme, en avoit emprunté le prix à son ami, sans certitude de pouvoir le lui rendre; que tel employé qui, pour se payer avec des épau-

lettes, avoit porté au mont-de-piété les bijoux de sa femme : savez vous ce quelle eut l'audace de me répondre ? Elle me répondit brusquement que les extravagances des autres ne pouvoient pas excuser les miennes.

A ce mot *d'extravagances*, je n'y pus plus tenir. Appeler *extravagans* des héros qui venoient de faire la conquête de leur liberté & de celle de toute la France ! Vous êtes une impertinente, m'écriai - je hors de moi-même. Elle s'écria, à son tour, que j'étois un sot ; je lui répliquai qu'elle étoit une bête, & d'injure en injure, ma colere patriotique fut poussée à un tel point, que j'osai meurtrir par des soufflets, des joues que dans un temps plus heureux j'avois si souvent & avec tant de plaisir rougies par mes careffes.

C'étoit la premiere fois que je me portois à un tel excès, & j'esperois au moins que ce seroit la derniere. Mais je ne savois pas encore ce que c'est que l'amour de la patrie, & il m'a fallu une seconde expérience, pour me prouver que quand il s'est emparé d'un cœur, c'est pour y régner exclusivement. Ce fut encore la malheureuse orpheline qui fut la cause de la nouvelle scene que jeus avec ma femme, & dont un itératif soufflet sur son visage a été le dénouement.

Il étoit nuit; je revenois de notre club, bien échauffé & bien déterminé à quitter mon état, par les raisons que je vous ai déjà exposées.

Je ne voulois pas cependant le faire sans en avoir parlé auparavant à ma femme; c'est pourquoi je lui fis part de mes intentions aussi-tôt que je fus rentré au logis. Il m'est impossible, Monsieur, de vous peindre la peine que parut lui causer une nouvelle aussi peu extraordinaire, & la fureur qui s'empara de tous ses sens, quand il lui parut que mon parti étoit pris, & que rien ne pouvoit me le faire abandonner. Après avoir employé inutilement prières, larmes, injures, pour me séduire, je la vis sortir précipitamment de notre chambre, & un instant après elle revint portant entre ses bras notre orpheline. Si tu ne veux rien faire pour moi, me dit-elle alors en sanglotant, fais au moins quelque chose pour cette malheureuse créature qui n'a que nous pour ressource, & qui ne peut subsister que par ton travail.

Un tel acharnement de sa part commençoit déjà à m'irriter; cependant je pris, autant que je pouvois encore le faire, le ton de la modération, pour lui prouver clairement que ce que je voulois faire étoit pour notre plus

grand avantage & celui de notre orpheline ; que sous le nouveau régime , où toutes les places alloient être données au mérite , il devoit nécessairement m'en échoir quelques-unes importantes ; que pour les attraper il falloit au moins courir après , & qu'elles ne viendroient pas me trouver pendant que je serois là tranquille assis le cul sur ma sellette ; enfin que puisque ia justice de mes amis vouloit m'ouvrir la carrière , il seroit bien extravagant à moi de ne pas y entrer.

Ses regards distraits & la continuité de ses larmes m'ayant fait connoître qu'elle ne m'entendoit pas , je voulus fixer toute son attention , en lui parlant de notre fils , & de ce que notre pupille avoit droit d'attendre de ses sentimens charitables. Mais au lieu d'arrêter ses larmes , je ne fis qu'en augmenter le cours. Eh ! comment veux-tu , me dit-elle , que ton fils puisse quelque chose pour cet enfant , quand bientôt il ne pourra rien pour lui-même ? Fatale révolution , s'écria-t-elle ensuite , qui anéantit toutes mes espérances , & abreuvera d'amertume les jours de ma vieillesse ; puissent tes auteurs éprouver tous les maux que j'endure ! Quelle perspective s'ouvre maintenant devant mon malheureux fils ! Il avoit embrassé

la prêtrise, pour, en travaillant, jouir de la considération publique & avoir du pain, & maintenant il ne peut plus compter sur cette considération, le bien le plus précieux de l'honnête homme, & sa subsistance ne lui est pas même assurée. On ne peut plus rompre les liens qui l'enchaînent à son état, & on lui enlève tous les avantages qui lui avoient été garantis en les contractant !

Je vous laisse à penser, Monsieur, ce qui se passoit au dedans de moi pendant un aussi pitoyable discours. L'impatience & l'indignation faisoient bouillonner mon sang dans mes veines. Cependant je fus encore assez maître de moi, pour pouvoir lui dire : Tu ne fais donc pas, cervelle ignorante, que le sort de notre fils ne peut que s'améliorer par la révolution ; tu ne fais donc pas qu'il est maintenant en passe d'être évêque ? Miséricorde ! s'écria alors mon impertinente femme, il n'en faut plus douter, mon mari a perdu la tête. Ma foi, cette indigne apostrophe me fit perdre toute mesure. Mes mains me démangeoient déjà depuis long-temps, & il ne me fut plus possible de les retenir.

Vous jugez bien, Monsieur, qu'après deux pareilles scènes il ne doit pas régner beau-

coup d'intimité & de concorde entre ma femme & moi. Depuis lors nos esprits se sont mutuellement aigris à un tel point, que nous nous querellerions & battrions sans cesse, si nous n'avions pris le parti de ne plus nous parler. Que je serois malheureux, Monsieur, si l'amour de la patrie ne remplissoit pas tout mon cœur ! Mon fils a bien fait tout son possible pour nous raccommo-der, mais sa médiation ne faisoit que m'irriter davantage, parce que je découvrois dans toutes ses exhortations une partialité révoltante ; &, en vérité, c'est autant pour me débarrasser de ses importunités, que pour le punir de son *aristocratie*, que j'ai pris le parti de le chasser de ma présence.

Je vous ai déjà dit, Monsieur, que mon fils est aristocrate ; mais c'est qu'il l'est comme personne ; il ne veut rien voir d'extraordinaire dans la révolution dont nous venons d'être les témoins, & la comparant sans cesse à la ligue, il a toujours à la main un gros livre qui en contient l'histoire, où il prétend voir que tout ce qui se dit & se fait à présent, ressemble à ce qui se disoit & se faisoit alors ; ce qui le porte à conclure que la révolution aura une aussi malheureuse issue que la ligue.

J'ai d'abord souffert assez patiemment que
mon

mon fils eût une façon de penser différent de la mienne, par la raison que la déclaration des droits porte expressement que les opinions sont libres. Mais j'ai commencé à concevoir de l'humeur, quand j'ai découvert qu'il prêchoit à sa mere sa fausse doctrine. La belle exclamation que je viens de vous rapporter, a dû déjà vous prouver suffisamment que c'est lui qui a gâté le petit esprit de ma pauvre femme. Cependant je ne me plaignois pas encore. L'opinion de ma femme m'importoit bien peu, pourvu qu'elle me laissât la mienne. Si mon fils s'en fût tenu là, nous serions encore amis. Mais il a voulu porter plus haut ses prétentions; il a voulu, pour me servir de son impertinente expression, me *convertir*, & c'est ce qui nous a brouillés.

Ce fut d'abord sans aucun éclat, parce que j'avois pris le parti de sortir de chez moi quand je le voyois arriver. Tout le temps qu'il employoit à gémir avec sa mere sur nos prétendus malheurs, j'allois l'employer plus gaîment à mon club, où nous ne nous entretenions que de prospérités; & nous serions encore dans la même position respectiue, si le diable, qui se mêle de tout, n'eût pas engagé ma femme à lui donner à souper la veille de ma fête.

Comme je craignois les lamentations perpétuelles autant qu'il craignoit mes vivacités, nous avions pris une précaution bien prudente, qui, si nous eussions pu ne pas l'oublier, nous eût fait parvenir à la fin du souper sans querelle. Nous nous étions promis mutuellement de ne parler aucunement des affaires du temps, soit en bien, soit en mal. Mais peut-on maintenant parler d'autre chose? De fil en aiguille, & sans y penser, nous nous mêmes insensiblement à ne parler que de cela, & notre conversation étoit déjà trop échauffée pour pouvoir l'abandonner quand nous nous aperçûmes de notre faute.

Il étoit alors beaucoup question de nouveaux complots que mon fils ne vouloit pas croire, & que je croyois tout aussi fermement que des articles de foi. Sur leur sujet, je m'avisai de dire qu'il n'y avoit qu'un seul moyen pour ramener le calme & la tranquillité, & pour faire tourner tous ces complots à la honte des conspirateurs; qu'il falloit descendre la châsse Sainte-Genevieve, & que les embarras où nous nous trouvions étoient une juste punition de la promptitude avec laquelle on avoit oublié que c'étoit par l'intercession de la patronne tutélaire de Paris que dieu avoit mis en fuite,

au mois de juillet 1789, les troupes qui vou-
loient nous égorger.

Le croiriez-vous , Monsieur ? Mon fils ! un
prêtre ! quelle impiété ! mon fils ne fit d'abord
que rire du moyen simple que je proposois.
Parlant ensuite plus sérieusement : Je ne suis
pas étonné, a-t il dit, que les parisiens aient
invocé Sainte-Genevieve lors de la révolu-
tion, il en a été de même lors de la ligue ;
& cependant les ligueurs n'eurent jamais à s'en
louer ; car notre sainte patronne , qui sait que
l'obéissance aux rois est d'institution divine ,
leur a toujours porté malheur. Prenant alors
un livre qu'il avoit sur lui , il m'y fit lire ,
bien malgré moi , je vous le jure , que la ba-
taille de Senlis , qui fut perdue par d'Aumale ,
avoit été précédée de prieres à Sainte-Gene-
vieve ; qu'elle favorisa encore moins les pari-
siens lors de l'entreprise de d'Aumale sur la
ville de Saint-Denis , la nuit du 2 au 3 janvier
1591 , veille de la fête de Sainte-Genevieve ,
quoique les ecclésiastiques eussent le matin
précédent recommandé , sans la désigner , une
grande affaire aux prieres des ames dévotes ,
& quoique les princesses de la ligue eussent
passé la nuit suivante à se morfondre devant
le tombeau de la sainte ; que lors de la victoire

que les troupes du roi Henri IV remportèrent vers Dieppe , la châsse avoit été descendue , pour implorer le secours d'en-haut contre les forces royales ; enfin que trois jours avant la reddition de Paris , la châsse avoit été promenée dans une procession générale , pour obtenir la défaite de Henri. D'après cela, ajouta-t-il, je suis de votre avis , & je vous conseille très-fort d'aller sur le champ à votre district , pour y faire la motion d'une neuvaine à Sainte-Genevieve.

Si je n'eusse consulté que mon dépit , quelques coups de tirepied bien appliqués à M. mon fils par la main de son pere, eussent été le juste salaire de sa sottise plaifanterie. Mais alors je respectois encore un peu le caractère dont il est revêtu , & j'eus assez de prudence pour renfermer au dedans de moi toute l'indignation qu'il me faisoit éprouver. J'eus même assez de sang froid pour lui demander par écrit ce que vous venez de lire , afin de faire vérifier l'exaditude de ses citations par nos MM. du club , auxquels je les portai le lendemain , & qui décidèrent à l'unanimité qu'elles étoient fausses , puisque pas un d'eux n'avoit connoissance des faits rapportés. Où diable tous ces aristocrates vont-ils chercher les mensonges avec lesquels ils pensent nous endormir ?

Mais mon dépit , quoique concentré , n'en étoit pas moins violent ; il ne falloit plus qu'une occasion pour le faire éclater , & cette occasion s'est présentée il y a quelques jours. Le ciel m'est témoin que je ne la cherchois pas.

Je revenois de mon club , lorsqu'étant près d'entrer dans la chambre de ma femme , j'entendis qu'on y chantoit. Cette nouveauté me surprit. Croyant me tromper , je m'approchai pour mieux entendre , & je fus encore plus surpris , quand je pus distinguer que c'étoit mon fils qui chantoit. Ma curiosité augmentant de plus en plus , je m'approchai encore davantage , & assez près pour pouvoir distinguer les paroles de la chanson que je croyois bonnement être un cantique. Ah ! Monsieur , quel fut mon étonnement & mon indignation , quand je découvris que cette prétendue chanson faisoit partie d'un projet de contre-révolution , dont mon indigne fils entretenoit sa mere ! Lisez , Monsieur , cette terrible chanson ; je vais vous la copier sur l'original qui étoit entre les mains de mon fils , & qu'il laissa échapper , lorsqu'il fut contraint de prendre précipitamment la fuite , pour éviter les transports de ma colere.

Mon fils a mis en tête de sa chanson ce

titre : *Chançon tirée de la Satire Menippée* ;
mais vous croirez sans doute, comme moi, que
ce titre est faux, & a été inventé exprès par
les auteurs de la chançon, pour dépayser ceux
entre les mains desquels elle pourroit tomber.
Voici la chançon.

Reprenons la danse ;
Allons, c'est assez :
Le printemps commence ;
Les rois sont passés.

Prenons quelque trêve ;
Nous sommes lassés ;
Ces rois de la féve
Nous ont harassés.

Un roi seul demeure ;
Les sots sont chassés.
Fortune à cette heure
Joue aux pots cassés.

Il vous faut tout rendre
Rois embarrassés,
Qui voulez tout prendre,
Et rien n'embrassez.

Un grand Capitaine
Vous a terrassés ;
Allons, Jean du Maine,
Les rois sont passés.

Sans le dernier couplet, j'aurois pu peut-être croire que la chanson ne renfermoit aucun mystere. Mais ce dernier couplet m'a deffillé les yeux, & aussi-tôt que je l'eus entendu, je compris clairement que la chanson avoit été faite d'avance pour être chantée au printemps prochain, & que le capitaine qui d'ici au printemps doit terrasser notre révolution, est ou M. de Maillebois, ou le ci-devant prince de Condé. Ne le pensez-vous pas comme moi, Monsieur, & ne croyez-vous pas que cette piece pourroit être infiniment utile dans l'affaire de M. Bonne-Savardin? S'il en est ainsi, je vous laisse le maître d'en faire tel usage que bon vous semblera; mais je vous recommande de ne pas nommer mon fils. Je fais bien que son crime ne me déshonoreroit pas; mais, Monsieur, je suis pere, & quelque brûlant que soit mon amour pour la patrie, je crois qu'il ne l'est pas encore assez pour m'empêcher d'éprouver quelque peine, en voyant traîner mon fils à la Grève pour y être pendu. Croyez, Monsieur, croyez qu'il est assez puni par le traitement que je lui ai fait éprouver. Car aussi-tôt que j'eus entendu son infame chanson, je me précipitai sur lui armé de l'instrument de mon état, dont, il y a quelques

mois, on disoit dans les rues de Paris que l'abbé Maury avoit été frotté par son pere; & je crois que je l'aurois assommé sur la place, si sa mere n'eût pas amorti une partie de mes coups, & s'il n'eût pas pris avec précipitation le parti de la retraite.

Voilà, Monsieur, voilà comme, par amour de la patrie, je me suis brouillé avec ma femme & avec mon fils.

A propos de l'abbé Maury, permettez-moi de vous dire quelques mots sur cet homme extraordinaire. Puisque tout le monde l'affirme, il faut bien que je croie que c'est un méchant homme, qui n'ouvre la bouche que pour tendre des pièges à l'assemblée nationale & prêcher la contre-révolution. Cependant, Monsieur, je ne puis m'empêcher d'avoir une certaine estime pour ce chien d'homme-là, & je crois que s'il eût été mon fils, je ne l'aurois pas battu. Comment, en effet, ne pas admirer son éloquence, qui quelquefois arrache des applaudissemens unanimes dans une assemblée où il est vu si défavorablement, & sa patience à supporter toutes les injures grossieres que quelques membres du côté gauche se permettent si souvent de lui dire en face, sans que jamais il

daigne d'y répondre autrement que par une fine plaisanterie ? Comment ne pas admirer son courage à affronter la mort dont il est sans cesse menacé , & dont les ministres furieux suivent par-tout ses pas ? Si cette estime que je ne puis pas m'empêcher d'avoir pour l'abbé Maury , si la compassion qu'il m'inspire quelquefois , est un crime envers la nation , dites-le moi , Monsieur ; votre décision chassera pour toujours ces sentimens de mon cœur , & je n'aurai plus pour l'abbé Maury qu'une haine sans mesure

Mais quelle que soit votre décision , Monsieur , je ne pourrai jamais approuver qu'on reproche à l'abbé Maury d'être le fils d'un cordonnier , & que ce reproche , après avoir couru les rues du faubourg Saint-Antoine & du faubourg Saint-Marceau , lui soit jeté à la figure en pleine assemblée , ainsi que l'a fait dernièrement M. Bouche en parlant des troubles d'Avignon. La feuille à deux sous , où j'ai lu cette anecdote , ajoutoit que la plaisanterie de M. Bouche avoit beaucoup fait rire l'assemblée & les tribunes ; mais qu'elle n'avoit pas fait rire l'abbé Maury. Mon gros bon sens me dit qu'au contraire elle auroit dû faire rire l'abbé Maury , & ne pas faire rire l'assemblée. Je suis cordonnier ,

Monsieur, & je trouve bien surprenant que dans une assemblée qui a fait la déclaration des droits, que dans une assemblée qui a décrété que tous les hommes sont égaux, & qu'un cordonnier peut devenir président de l'assemblée nationale, on applaudisse à une plaisanterie qui pourroit donner à croire que l'état de cordonnier, qui n'a jamais déshonoré personne sous l'ancien régime, est devenu déshonorant sous le nouveau. Prenez-y garde, Monsieur; je connois au moins une douzaine de mes confreres que la plaisanterie de M. Bouche & les applaudissemens qu'elle a reçus ont fait devenir *aristocrates*.

D'ailleurs, en supposant que l'état du pere de l'abbé Maury ne fût pas infiniment honorable, quel déshonneur cela peut-il faire à son fils? Ceux qui ont décrété que les fautes sont personnelles, peuvent-ils reprocher à un homme l'état de son pere?

Je suis bien loin, Monsieur, d'être de l'avis de l'assemblée à ce sujet. Car je crois que ce qu'on reproche à l'abbé Maury ne peut que lui faire infiniment d'honneur. On pensoit sous l'ancien régime, & je pense encore que celui que son mérite fait parvenir à une grande élévation, doit être d'autant plus admiré, qu'il est sorti de plus bas.

Mais voilà assez de bavardage. Il est temps que j'en vienne à l'objet principal de ma lettre, qui est le décret que vous avez proposé, Monsieur, & que l'assemblée nationale vient d'adopter, portant en substance que le tiers du traitement des juges & des administrateurs sera distrait, pour être distribué, séance par séance, aux présens, d'après une feuille de distribution qui sera signée par le président & par le greffier, & que le contingent des absens accroîtra aux présens.

Puisque mes confreres cordonniers à Orléans ont fait une réfutation de la trop fameuse déclaration du clergé, il ne doit pas paroître surprenant de voir un cordonnier de Paris proposer modestement quelques réflexions sur un décret relatif à l'ordre judiciaire, & j'espère que l'assemblée nationale voudra bien faire à mon ouvrage un accueil aussi favorable que celui qu'elle a fait à mes confreres d'Orléans.

Il m'avoit d'abord paru, Monsieur que le décret dont il s'agit n'étoit pas infiniment sage, & c'est en comparant l'état de juge avec l'état des chanoines, chez lesquels l'usage que vous voulez introduire au barreau étoit en vigueur, que j'avois conçu une mauvaise idée de sa sagesse. En effet, Monsieur, quel étoit le de-

voir du chanoine ? Il étoit tenu de venir à une certaine heure apporter son corps à la place qui lui étoit destinée au chœur, où des Chantres gagés louoient Dieu à sa décharge. Arrivé là, il pouvoit, sans troubler l'ordre public & sans faire tort à autre personne qu'à lui-même, dormir à son aise, ou bâtir des châteaux en Espagne. Son saint exercice n'avoit besoin d'aucun travail préparatoire; & quand à la fin de l'office il quittoit le chœur, toute sa besogne étoit faite. Il ne pouvoit donc y avoir aucun inconvénient à exiger d'un chanoine l'assistance la plus exacte au chœur, & à le punir, lorsqu'il y manquoit, par le retranchement de ses honoraires. Puisque le chanoine n'avoit pas d'autre travail à faire que celui de venir au chœur, il étoit juste de ne le pas payer quand il n'y venoit pas; & loin que cette rigueur eût aucun inconvénient, on en retiroit au contraire un grand avantage, puisqu'on en obtenoit le seul bien que les chanoines pouvoient faire, un chœur suffisamment garni pour entretenir l'édification des fideles.

Mais les devoirs d'un juge sont-ils aussi faciles à remplir que ceux d'un chanoine ? Suffit-il, pour le bien public, qu'un juge

apporte son corps à l'audience ? Vous ne le croyez pas, Monsieur, & je ne le crois pas non plus. Je fais bien qu'il y a au moins autant de juges qui dorment à l'audience, qu'il y avoit de chanoines qui dormoient au chœur ; mais le chanoine pouvoit faire son devoir vis-à-vis le public en dormant, & le juge ne fait pas le sien. Le juge ne peut pas avoir des serviteurs gagés pour juger à sa place, il faut qu'il juge en personne ; & croyez-vous, Monsieur, qu'un homme puisse être toujours également en état de juger, en bonne disposition pour le bien faire ? Un juge qui ne se sentiroit pas l'esprit assez libre, assez dégagé, assez actif pour pouvoir être intimement convaincu que le jugement qu'il va rendre est conforme aux regles de la stricte justice, s'il est un honnête homme, & s'il n'a pas, comme Perin Dandin, la manie de juger, ne devoit-il pas rester chez lui, plutôt que d'aller à l'audience ; & parce que ses facultés intellectuelles ne seroient pas toujours d'accord avec sa bonne volonté, devriez-vous le punir ?

D'ailleurs, Monsieur, le devoir d'un juge ne se borne point à juger. Il ne doit venir à l'audience qu'après avoir long-temps travaillé dans son cabinet ; & lorsqu'il quitte l'audience,

ce doit être encore pour retourner dans son cabinet , afin d'y travailler de nouveau. Ne peut-il pas arriver qu'un juge soit chargé d'un ouvrage de longue haleine , qui , pour être bien fait , ne veuille point être interrompu ? Je n'ai jamais jugé , Monsieur ; mais cependant je crois qu'un juge doit souvent avoir de pareilles besognes , & qu'il peut se faire quelquefois que le Magistrat le plus zélé soit empêché , par le devoir même de sa place , de venir à l'audience. Punirez-vous alors ce juge , parce qu'il aura rempli son devoir ?

Voilà , Monsieur , les réflexions qui m'avoient d'abord porté à croire que le décret en question pouvoit entraîner après lui bien des inconvéniens. En effet , si ce décret n'étoit propre qu'à faire négliger aux juges le travail important du cabinet , pour courir après leurs salaires , ne devrions-nous pas craindre de n'avoir par la suite que des juges perpétuels , qui chercheroient plutôt à beaucoup juger qu'à bien juger , & auxquels on pourroit reprocher avec raison de toujours juger sans avoir travaillé leurs jugemens , comme les gens mal intentionnés reprochent maintenant à l'Assemblée nationale de toujours délibérer sans réfléchir.

Chez tout autre que moi, ces réflexions auroient pu laisser des impressions facheuses. Mais que pouvoient-elles sur un homme qui fait profession de croire fermement à l'infailibilité de l'Assemblée nationale, & qui est persuadé, comme tout bon patriote doit l'être, que ses décrets sont tous également sages. Cependant la prudence exigeoit que je ne m'abandonnasse pas trop long-temps à des pensées qui, à la longue, auroient pu diminuer ma confiance dans les lumieres de nos législateurs; je les ai donc chassées loin de moi, comme des insinuations perfides du démon de l'*aristocratie*, & maintenant, par la vertu de la grace efficace accordée à tous ceux qui sont dans les bons principes, je suis imperturbablement convaincu que toutes mes craintes étoient chimériques; que votre sagesse avoit prévu avant moi les petits inconvéniens qui ont un instant alarmé mes esprits; & que s'ils ne vous ont point arrêtés dans votre travail, c'est qu'ils ne sont pas réellement aussi effrayans qu'ils ont d'abord paru l'être à mon petit jugement.

Si je prends la liberté de vous écrire, ce n'est donc pas, Monsieur, pour vous engager à supprimer votre décret: mon but est seulement de vous proposer un petit amendement

& quelques additions, qui, je crois, rendront votre décret d'une exécution plus facile & plus sûre.

Vous avez décrété que les honoraires des juges & administrateurs absens seroient distribués à ceux de leurs confreres qui seroient présens, *d'après une feuille de distribution qui seroit signée par le président & par le greffier*. Selon votre décret, ce seront donc les présidens & greffiers qui, dans les tribunaux, rempliront les fonctions de *pointeur*, fonctions très-importantes, puisque c'est de la fidélité avec laquelle on les remplira que dépendent l'exécution de votre décret & les avantages que votre sagesse nous donne le droit d'en attendre? Mais ne devez vous pas craindre, Monsieur, que ceux que vous chargez de ces honorables fonctions ne s'acquittent pas fidèlement de leur devoir? Le président, qui ne fera que le premier entre ses égaux, n'aura-t-il pas intérêt de ménager ses confreres, pour en être ménagé à son tour, & sera-t-il bien difficile aux juges & administrateurs de corrompre leurs greffiers? Soyez persuadé, Monsieur, qu'ils s'entendront tous comme larrons en foire, pour éluder cette partie de votre décret qui les gênera tous également, & que, de quelque

quelque façon qu'ils s'y prennent, ils sauront toujours s'arranger de manière à ce que les honoraires qui leur sont attribués, soient partagés entre eux également. Encore si vous eussiez décrété que le traitement des juges & administrateurs absens accroîtroit en totalité ou en partie au greffier, je pourrois compter sur la fidélité du greffier, qui auroit alors un intérêt à la chose. Mais vous ne l'avez pas ainsi ordonné, Monsieur, & d'ailleurs je ne crois pas encore que ce moyen seul pût suffire pour assurer l'exécution de votre décret.

Les chanoines avoient été bien plus adroits que vous dans le choix du moyen qu'ils mettoient en usage pour assurer la fidélité de leur pointeur; ils avoient senti que cette fonction, qui a quelque chose de *scolastique*, ne convenoit à aucun d'eux; qu'entre les mains d'un confrere elle ne seroit propre qu'à produire des haines & des discordes, & qu'il falloit la confier à un étranger qui, par état, fût forcé d'être toujours au chœur, mais qui y fût dans une distance trop éloignée du chanoine pour qu'un chanoine osât s'abaisser jusqu'à lui pour le corrompre. En conséquence, ils chargeoient du soin de pointer les absens un de leurs bedeaux, ou un enfant de chœur.

L'expérience, Monsieur, a prouvé combien les chanoines avoient eu raison de prendre ce parti, & la prudence doit nous engager à suivre leur exemple. Mon avis seroit donc que le soin de constater les présences des juges & administrateurs fût confié à un officier choisi par le peuple dans la dernière classe des artisans, qui n'auroit pas d'autre fonction, & auquel il seroit attribué d'assez forts honoraires pour ne pas avoir lieu de craindre qu'il pût se laisser corrompre.

Il y a encore une autre raison qui me fait désirer que les officiers pointeurs soient bien payés; c'est que leurs fonctions, telles que je les conçois, seront plus difficiles à remplir que vous ne vous l'imaginez; car je voudrois que non seulement ils fussent tenus de constater la présence des juges & administrateurs, mais encore l'heure à laquelle ils se rendront aux séances, & le degré d'attention qu'ils y apporteront. Doit-il suffire en effet pour qu'un juge gagne son droit d'assistance, qu'il paroisse un instant sur son siège; & si, comme il arrive souvent, il s'y livre à un profond sommeil, doit-il gagner son argent en dormant? Je ne le crois pas; & vous, Monsieur, vous êtes sans doute du même avis.

Il fera donc très-utile que les officiers pointeurs tiennent une note exacte de la durée ordinaire de chaque séance, & du temps que chaque juge ou administrateur aura employé, pendant cette séance, à arriver, à être distrait, à s'occuper d'affaires étrangères, & à dormir : lorsqu'ensuite on fera la distribution des honoraires, chaque juge ou administrateur n'en recevra qu'une portion proportionnelle au temps qui aura été par lui employé utilement.

Mais je ne voudrois pas que le surplus qui, suivant les apparences, montera, au bout de chaque année, à une somme très-considérable, accrût aux autres juges & administrateurs, dont le salaire ne doit pas être augmenté pour n'avoir fait que leur devoir ; je souhaiterois que ce surplus fut distribué aux pauvres, pour, avec les autres moyens qui seront incessamment proposés par le comité de mendicité, contribuer à détruire la mendicité en France ; & je suis persuadé que de tous ces moyens, le mien sera le plus efficace, graces aux talens reconnus de MM. les avocats pour endormir leurs auditeurs.

Si je ne craignois pas de manquer au profond respect que tout bon patriote doit à l'assemblée nationale, j'oserois encore..... Mais

pourquoi n'oserois-je pas? Quand même je ne serois pas encouragé à dire tout ce que je pense, par l'accueil favorable que l'assemblée fait chaque jour à toutes les vérités qui lui sont présentées, même à celles qui lui déplaisent; mon devoir de citoyen ne m'oblige-t-il pas de publier hardiment tout ce que je pense, quand cette publication intéresse le bien-être, le salut de ma patrie? Je vais donc, Monsieur, vous ouvrir mon cœur.

Je vous avoue qu'il souffre depuis longtemps de l'indifférence avec laquelle nous voyons certains membres de l'assemblée nationale s'acquitter des importantes fonctions qui leur ont été confiées par la nation. N'est-il pas scandaleux que ces Messieurs se permettent d'employer en promenades de campagne & en spectacles, l'argent que nous leur donnons pour arranger nos affaires; & quand je brave avec courage les reproches de ma femme & les plaintes de mes pratiques, pour me rendre exactement chaque jour à mon club, où le bien public seul m'appelle, sans aucun salaire, n'est-il pas odieux que l'assemblée nationale, qui nous coûte un argent énorme, ne soit jamais complète, & que le plus souvent elle ne se trouve suffisamment garnie pour pou-

voir délibérer sur des affaires importantes, qu'une ou deux heures avant celle déterminée pour sa séparation ?

Pour prévenir d'aussi grands abus, dont il est abominable que M. Gérard ose seul se plaindre, & qu'il le fasse toujours inutilement, pour prévenir, dis-je, ces abus, je crois que l'assemblée doit suspendre toutes délibérations, afin de nommer un officier pointeur qui sera chargé spécialement de surveiller l'assistance de ses membres, & de faire rebrancher leurs honoraires à ceux qui ne seront rien pour gagner leur argent. Quelle économie pour la nation, si cette nouvelle place est confiée à quelqu'un qui soit capable de la bien remplir !

Suivant les principes que j'ai ci-devant établis, cet important ministère ne devrait être exercé que par quelqu'un pris hors de l'assemblée. Mais je veux bien pour la première fois seulement, & sans tirer à conséquence, faire une exception en faveur de M. Gérard. Je pense qu'à tous égards il mérite d'être nommé par acclamation le premier grand surveillant de l'assemblée, & que par cette marque honorable de sa confiance, l'assemblée ne récompensera pas encore autant qu'ils le méritent les grands talens de M. Gérard.

Mais je réserve à cet illustre député un autre prix bien propre à flatter son amour-propre, puisque les sublimes travaux de l'assemblée nationale devant durer autant que le monde, il fera indubitablement passer à la postérité la plus reculée le nom de M. Gérard. A cet effet, & encore pour ne point donner à connoître aux siècles à venir la source impure où nous avons puisé l'idée de nos officiers pointeurs, je propose de nommer tous ceux qui seront établis, soit auprès des juges, soit auprès des administrateurs, *officiers Gérardiens*.

Mais quel costume assignerons-nous à ces officiers de nouvelle création? Selon moi, il est facile à trouver. La robe dont nous avons dépouillé nos juges, parce qu'elle sentoît trop l'école, convient infiniment à nos *Gérardiens*, dont les fonctions seront véritablement scolastiques. Mais pour rappeler à ces officiers qu'ils sont établis pour veiller à la conservation des intérêts de la nation, vous penserez, comme moi, que leur robe doit être peinte aux trois couleurs de la nation. Un sabbat dont ils auront sans doute besoin pour bien remplir leurs fonctions, sera dans leurs mains; & pour qu'on n'oublie jamais le but de leur institution, leur tête sera couverte d'un long chapeau

pointu, semblable à celui que j'ai vu porter par Sganarelle dans le Médecin malgré lui.

Telles sont, Monsieur, les mûres réflexions que l'amour de la patrie m'a fait faire, & qu'au-paravant de vous les présenter j'ai soumises à la rédaction d'un clerc de procureur sans ouvrage, & à la critique des Messieurs de mon club, qui y ont d'une voix unanime donné leur assentiment. Daignez, Monsieur, les présenter à l'assemblée nationale, & si, comme je n'en doute point, elles en sont favorable-accueillies, je vous supplie de ne pas oublier de faire connoître au public le nom de celui qui vous les a présentées, afin que les habitans de mon quartier, instruits de mon mérite, puissent se décharger dignement du fardeau de leur reconnoissance, en m'élevant, lors de la prochaine élection, à la place d'officier *Gérardien* près les juges de mon district. J'aspire avec d'autant plus d'ardeur à cette place auguste, que c'est le meilleur moyen pour me réconcilier avec ma femme.

Je suis avec le plus profond respect,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

SOCQUE.

1780
The first of the year
was a very cold one
and the snow lay
on the ground for
many days. The
winter was very
severe and the
people suffered
much. The
spring was very
warm and the
crops grew well.
The summer was
very hot and the
people suffered
much. The
autumn was very
cold and the
leaves fell early.
The winter was
very severe and
the people suffered
much. The
spring was very
warm and the
crops grew well.
The summer was
very hot and the
people suffered
much. The
autumn was very
cold and the
leaves fell early.
The winter was
very severe and
the people suffered
much.

